

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/11/2024 - 39114 - 2010 B 01651 - 522 189 356 - A.B.S.V. CONSEILS

certifiée conforme à l'original



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M LARI LAURENT
53 TER RN 96
13112 LA DESTROUSSE
FRANCE

N° d'adhérent : 20132030018383

Pour le compte de :
SARL A.B.S.V. CONSEILS
129 IMPASSE CANTO GRILLET
13112 LA DESTROUSSE

N° SIREN : 522 189 356
Période déclarée : Année 2023
Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie	129 impasse cantot grillot	Lieu-dit, hameau	90
Complément de distribution		Ville	LA DESTROUSSE
Code postal	13112	Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

courtier en assurance

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit (report du 2033-B)
		363

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SARLU	Nom et prénom ou dénomination	2 L GESTION MANAGEMENT
Numéro, type et nom de voie	66 Chemin Raton		
Code postal	13390	Ville	AURIOL
N° téléphone	0650717865	Pays	FRANCE

Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	229	229
Créances autres (3)	4 672	4 672
Disponibilités	31 422	31 422
TOTAL II	36 323	36 323
TOTAL GENERAL (I + II)	36 323	36 323

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel	-3 600
Report à nouveau	8 802
Résultat de l'exercice	308
TOTAL I	5 510

3 - Dettes (4)

Emprunts et dettes assimilées	29 461
Fournisseurs et comptes rattachés	258
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	1 094
TOTAL III	30 813
TOTAL GENERAL (I + II + III)	36 323

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	28 604
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			28 604
Autres charges externes			27 817
Impôts, taxes et versements assimilés			424
Total des charges d'exploitation (II)			28 241
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			363
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			363

B - RÉSULTAT FISCAL

	363
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	55
	418
	418

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		28 604
	TOTAL 1	28 604

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		27 817
	TOTAL 3	27 817

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		787
--	--	------------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	36
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME			
	Nom et prénom	DENIAUD SANDRINE	Nom marital	CAPET	
	Nombre de parts ou d'actions	18	Pourcentage de détention:	50,00%	
	Date de naissance	23/06/1968	Pays de naissance	PARIS	
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	PARIS	
	Numéro, type et nom de voie	316 AVENUE PASTEUR			
	Code postal	33200	Ville	BORDEAUX	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	M			
	Nom et prénom	DENIAUD DANIEL	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	18	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	05/08/1947	Pays de naissance	FRANCE	
	Code postal de naissance	94000	Commune de naissance	BRY SUR MARNE	
	Numéro, type et nom de voie	129 IMPASSE CANTOT GRILLET			
	Code postal	13112	Ville	LA DESTROUSSE	
	Pays	FRANCE			

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame CAPET Sandrine, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Daniel, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Jérôme, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Julien, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DENIAUD Daniel préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** ; le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;

CS

DD

DJ

DJ

- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2023** lesquels font apparaître un résultat de l'exercice bénéficiaire de **363 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C S D V D J D J

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **363 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	363 euros
------------------------	------------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	363 euros
A la Réserve légale	0.00 euros
Distribution	0,00 euros
Solde au report à nouveau	0.00 euros

Totaux	363 euros	363 euros
---------------	------------------	------------------

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

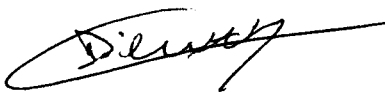
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.


CS DD DT DJ